



Le 12 mars 2009/DG/mh

**RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL DE FACULTE
DU 18 FEVRIER 2009**

Titulaires présents

M. A. Soma, président, Mme G. Castracane, vice-présidente.

M. G. Aubert, Mmes M. Baddeley, U. Cassani, C. Chappuis,
MM. B. Foëx, M. Hottelier, T. Tanquerel.

MM. A. Alberini, F. Bernard, A. Bolkenstein, Mme K. Michalak,
M. K. Mir Fakhraei.

Mmes S. Ferreira, N. Meylan, V. Zeli.

Mme N. Crausaz, M. B. Devoucoux.

Suppléants présents

M. M. Sassoli.

Mme Y. Saïdi.

Mme N. Trunk.

Assistent avec voix consultative

MM. C. Bovet, doyen, D. Gfeller, administrateur, Mmes B. Bertossa,
C. Gidari-Wassmer, conseillères aux études.

Excusés

Mme L. Boisson de Chazournes, MM. A. Flückiger, B. Winiger.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2009

Une modification est demandée au point 8. Il faut lire "Suite à une question d'un ~~étudiant~~
assistant concernant le nombre de tentatives autorisées".

Le relevé de décisions est approuvé.

2. Plan d'études de la Faculté de droit pour l'année académique 2009-2010

Le doyen, C. Bovet, apporte quelques précisions concernant l'approbation du plan d'études notamment concernant l'introduction d'un nouveau cours à option pour le semestre de printemps 2010 : "Juridiction pénale internationale : aspects d'une nouvelle culture", donné par le prof. N. Michel. Il conviendra également d'ajouter un nouveau cours à option intitulé "Relations bilatérales suisses européennes" pour le semestre de printemps 2010 donné par la prof. C. Kaddous. Celui-ci sera mentionné dans la version définitive. Le cours "Droit des sociétés cotées" figure actuellement avec la mention NN (enseignant non nommé), mais une procédure est en cours et un professeur sera nommé d'ici septembre 2009. Dans les cours à option pour les maîtrises, il faut remarquer aussi le retour du prof. A. Tettenborn pour le cours "Introduction au droit anglo-américain/Introduction to the Common Law". Cet enseignement sera entièrement dispensé en anglais.

Un effort a été fourni pour équilibrer – dans la mesure du possible - la répartition des enseignements entre le semestre de printemps et le semestre d'automne.

Le doyen ajoute que les étudiants ayant débuté la 2^{ème} série de baccalauréat au plus tard à l'automne 2008 ne devront pas suivre les exercices préparatoires à la rédaction juridique, mais devront avoir dans leur plan d'études quatre options (12 crédits ECTS) et avoir suivi les séances d'introduction à la rédaction juridique.

Le plan d'études de la Faculté pour l'année 2009-2010 est approuvé à l'unanimité.

3. Calendrier universitaire pour l'année académique 2009-2010

Ce point est présenté à titre informatif et n'entraînera donc aucune décision formelle. Le calendrier est conforme aux habitudes. Le semestre de printemps 2010 est plus long que celui de 2009, puisque cette année il a été raccourci d'une à deux semaines du fait de l'organisation des manifestations liées au 450^{ème} anniversaire de l'Alma Mater.

M. A. Alberini fait remarquer que le semestre de printemps 2010 se termine le 28 mai pour la Faculté de droit alors que, pour le reste de l'Université, il se termine le 4 juin. La CRUS ne demandait-elle pas l'uniformisation de la fin du semestre au 4 juin ? Le doyen précise qu'il s'agit d'une simple recommandation de la CRUS et non d'une directive. D'autre part, cette façon de faire est une pratique désormais traditionnelle et indispensable en Faculté de droit, essentiellement instaurée et appliquée pour des raisons de logistique et d'organisation entre la période de cours et la période d'examens. Cette habitude permet en particulier d'aménager des journées d'examens où l'on évite autant que possible, au moins en bachelor, un cumul d'examens le même jour.

4. Commission de l'enseignement (Coens)

Le prof. T. Tanquerel rapporte les travaux et les conclusions de la commission de l'enseignement.

- droit anglo-américain

Le prof. T. Kadner a demandé à pouvoir administrer cet examen sous la forme écrite et en anglais, compte tenu d'un certain nombre de spécificités, notamment pédagogiques, inhérentes à cet enseignement et aux enseignants qui le dispensent actuellement. La Coens a préavisé favorablement et le Collège du corps professoral s'est d'ores et déjà également prononcé favorablement sur cette demande mais à titre d'exception, pour autant que les contraintes posées par la participation d'un enseignant anglais ou américain le justifient. Le doyen confirme qu'il s'agit d'une décision valable uniquement pour l'année 2008-2009. Le doyen indique également que si cette décision est approuvée, elle sera annoncée aux étudiants lors du premier cours.

La proposition d'administrer l'examen par écrit et en anglais est approuvée à l'unanimité.

- droit matrimonial et des successions

La prof. M. Baddeley a demandé à pouvoir transformer cet enseignement actuellement semestriel (4h/semaine) en un enseignement annuel (2h/semaine) dès l'année académique 2009-2010 (sans modification de la dotation en heures). La prof. M. Baddeley s'est rendue compte que le format actuel de 4h/semaine implique, pour les étudiants, une quantité importante de travail et de connaissances à assimiler, et que le délai est trop court au vu de la matière à absorber. Il ressort également que pour les étudiants qui partent en mobilité, ce n'est pas forcément un avantage d'avoir tous les cours groupés sur une seule semaine. La Coens a préavisé favorablement cette demande et le Collège du corps professoral s'est d'ores et déjà également prononcé favorablement.

La proposition de transformer l'enseignement semestriel (4h/semaine) en un enseignement annuel (2h/semaine) est approuvée à l'unanimité.

5. Organisation des séminaires : brève présentation de la problématique par les étudiants

Les étudiants informent les membres du Conseil de Faculté qu'ils ont constaté des divergences dans l'organisation, la gestion des séminaires et la présentation des mémoires. Ils ont noté des "inégalités de traitement" concernant notamment les dates de reddition qui peuvent être différentes selon les séminaires voire à l'intérieur d'un même séminaire. Ils ont constaté également des divergences au niveau du nombre de pages exigées pour la rédaction des mémoires ; certains étudiants ont plus ou moins de temps à disposition pour la rédaction ; d'autres pour la correction. Le règlement accordant de la souplesse pour s'adapter aux branches et aux enseignements, il est évident que tous les séminaires ne peuvent être organisés de la même manière. Par contre, il est important et il paraît équitable que les étudiants soient au courant dès le début du séminaire des modalités de celui-ci, ce qui demande une certaine transparence.

Le doyen approuve le principe d'une égalité de traitement à l'intérieur d'un même séminaire. La demande des étudiants est légitime et la discussion devrait se prolonger de manière globale dans un autre contexte (groupe de travail, commission des études du Conseil de Faculté par exemple).

Le prof. T. Tanquerel explique que la commission de l'enseignement (Coens) n'est pas informée de ce qui se passe au sein des séminaires.

Il est décidé que la réflexion sera prolongée. Les étudiants établiront une liste des cas concrets d'inégalités, puis une délégation d'étudiants voire d'assistants pourra être entendue sur cette problématique par la commission de l'enseignement.

Les étudiants et les assistants vont se concerter. Une délégation prendra ensuite contact avec le prof. T. Tanquerel.

6. Information sur la résolution relative à l'atelier d'impression de la Faculté

Chacun a reçu copie de la lettre du président et de la vice-présidente du Conseil de Faculté adressée au rectorat ainsi que de la réponse du Vice-recteur P. Spierer. Au vu de la réponse, il est clair que le rectorat ne changera pas d'avis. La prof. C. Chappuis trouve que le ton de la réponse du Vice-recteur n'est pas acceptable. Cette lettre ne peut rester sans suite. M. D. Gfeller confirme que le ton de la lettre est à l'image de la tonalité qui a mar-

qué l'ensemble du processus. Il déclare qu'il ne faut pas oublier qu'il y a également des intérêts financiers non négligeables qui sont en jeu ; il suggère néanmoins de rester prospectifs et de laisser le nouveau système faire ses preuves. Face aux diverses solutions pour les impressions, il est clair que la plateforme Dokeos, qui est déjà fonctionnelle aujourd'hui le sera également par la suite, bien que tout ne puisse pas être placé sur cette plateforme. Il s'agit pour l'instant d'attendre et de voir. Quel sera le délai pour l'obtention des copies ? Le doyen précise que dans le « memorandum of understanding » que la Faculté est en train de négocier avec les services de la logistique concernant la reprise de des activités de l'atelier de reprographie par l'atelier ReproMail, ce dernier devrait s'engager à produire, en cas de nécessité, des photocopies sous 24 heures. Le doyen est effectivement aussi dubitatif concernant le fait d'obtenir un service meilleur que celui dont toute la Faculté bénéficie actuellement grâce à l'excellent travail tant du responsable de notre atelier M. M. Mauron, que de la personne préposée à la vente Mme A.-C. Crottaz.

Il est décidé que la lettre du vice-recteur ne peut en l'état rester sans une réponse formelle, tout au moins, respectivement, pour en accuser réception, pour prendre acte de la décision du rectorat et pour confirmer à ce dernier que la Faculté sera très attentive au nouveau système mis en place et qu'elle ne manquera pas de faire suivre, le cas échéant, toute difficulté et/ou critique dûment documentées. Le président et la vice-présidente du Conseil de Faculté se chargeront, dans ce sens, d'accuser réception de la lettre du vice-recteur ; ils y préciseront également que l'intention du Conseil de Faculté n'a jamais été de faire un procès d'intention, mais qu'au contraire l'esprit est bien celui de la collaboration.

En parallèle, et à l'avenir, tout dysfonctionnement ou critique documentée sera remontée au décanat qui se chargera d'en faire la synthèse et de les transmettre au rectorat.

7. Information sur le 450^{ème} anniversaire de l'Unige

Le doyen informe que le programme des manifestations est à disposition. Il rend hommage au prof. G. Aubert qui a donné et organisé une conférence remarquable intitulée "La rhétorique des humanistes" pour marquer l'entrée de notre Université dans ces festivités du 450^{ème} anniversaire et du 500^{ème} anniversaire de Jean Calvin. Il rappelle que la journée du Dies Academicus est prévue le 5 juin, et que ce jour, notamment, il n'y aura ni cours ni examens.

8. Divers et communications

Le doyen rappelle que la journée de présentation des Masters de l'Université de Genève aura lieu le 2 mars 2009. Cette présentation est ouverte à tous les étudiants des universités suisses, et chaque université en organise une.

La séance est levée à 16h.